

Directeur d'établissement privé d'enseignement

RNCP11538 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	333p
Code(s) ROME	K2103, K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande

Certificateur(s)

Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

<http://www.unrep-edu.org>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire assure la direction d'un établissement d'enseignement, d'un CFA ou/et d'un centre de formation continue agricole. Pour ce faire, il impulse, définit, organise, évalue, adapte les activités associées à six domaines d'activité. Il rend compte de sa gestion à l'Association ou Organisme gestionnaire ainsi qu'aux autorités de tutelle. Les domaines d'activités sont :

- la gestion administrative,
- la gestion pédagogique,
- la gestion financière
- la vie scolaire et l'éducation et de l'insertion,
- la gestion des ressources humaines,
- les relations de l'établissement dans son environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il représente l'autorité hiérarchique, il anime et coordonne l'activité pédagogique. Animateur du développement, il est l'interlocuteur des partenaires extérieurs (familles, professionnels, administration et collectivités territoriales).

Il maîtrise les techniques de gestion opérationnelle et la réglementation en vigueur (lois, décrets, circulaires, notes...) applicables à un établissement d'enseignement et de formation :

- aptitude à communiquer et à négocier,
- il(elle) conçoit, anime, évalue le projet d'établissement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Enseignement privé agricole, centre de formation professionnelle continue ou centre de formation d'apprentis.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Direction ou adjoint de direction d'un établissement privé d'enseignement et de formation agricole, d'un centre de formation professionnelle continue agricole ou d'un centre de formation d'apprentis.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce titre est délivré de façon concomitante à l'attestation de qualification exigée des directeurs d'établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article 4 de la loi n°84-1285 du 31/12/84 (art. L813-8 du Code Rural). L813-8 du code rural.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	106
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	0 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Composition du jury formation continue : 5 membres : le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; l'Assesseur de monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; un Chef de service régional de la formation et du développement (SRFD) : délégué de l'autorité académique ; le Président de l'UNREP ; un Directeur d'établissement d'enseignement agricole privé.

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 membres : le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; l'Assesseur de monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; un Chef de service régional de la formation et du développement (SRFD) : délégué de l'autorité académique ; le Président de l'UNREP ; un Directeur d'établissement d'enseignement agricole privé.

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1553

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31189

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

UNREP 94, avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
Tél : 01 41 83 14 20
adresse e-mail : unrep@unrep-edu.org
<http://www.unrep-edu.org>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11538/>